

Image not found or type unknown



Indemnité transactionnelle

Par **marielaurelotus**, le **03/09/2012 à 18:46**

Bonjour, j'ai un voisin qui depuis 2 ans nous fait procès sur procès, il veut acheter notre propriété et de cette façon nous arrêtons notre activité. Il nous propose le prix d'achat et une somme. Est-ce légal si nous déclarons cette somme aux impôts et sous quelle forme ? Merci

Par **trichat**, le **03/09/2012 à 20:47**

Bonjour,
Que veut dire procès sur procès : quels sont les objets de ces procès ?
Quelle est la nature de votre propriété ?
Et quelle est votre activité ? Commerciale, artisanale, agricole ?
Il y a plusieurs questions, auxquelles il est difficile de répondre sans informations complémentaires.
Cordialement.